

---

---

**Contreplaqué — Classification selon  
l'aspect des faces —**

**Partie 2:  
Bois feuillus**

*Plywood — Classification by surface appearance —  
Part 2: Hardwood*  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2426-2:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/73d8e1a5-ba4b-4f7c-81da-f5f2a85c25a3/iso-2426-2-2000>



**PDF — Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2426-2:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/73d8e1a5-ba4b-4f7c-81da-f5f2a85c25a3/iso-2426-2-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 2426 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 2426-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 89, *Panneaux à base de bois*, sous-comité SC 3, *Contreplaqué*.

Cette première édition de l'ISO 2426-2, ensemble avec l'ISO 2426-1 et l'ISO 2426-3, annule et remplace l'ISO 2426:1974, dont elle constitue une révision technique.

L'ISO 2426 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Contreplaqué — Classification selon l'aspect des faces*:

- *Partie 1: Généralités*
- *Partie 2: Bois feuillus*
- *Partie 3: Bois résineux*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2426-2:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/73dbe1a5-ba4b-4f7c-81da-f5f2a85c25a3/iso-2426-2-2000>

# Contreplaqué — Classification selon l'aspect des faces —

Partie 2:

## Bois feuillus

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 2426 prescrit la nature et les limites des caractéristiques inhérentes au bois et les défauts dus à la fabrication, permettant l'évaluation visuelle des faces du contreplaqué, en vue de la classification selon l'aspect.

La présente partie de l'ISO 2426 s'applique aux contreplaqués dont les placages de faces sont constitués d'essences feuillues.

Elle ne s'applique pas aux panneaux revêtus.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

### 2 Référence normative

Le document normatif suivant contient des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 2426. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 2426 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente du document normatif indiqué ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 2426-1, *Contreplaqué — Classification selon l'aspect des faces — Partie 1: Généralités.*

### 3 Classification selon l'aspect des faces

#### 3.1 Classes d'aspect

Effectuer l'évaluation des caractéristiques et des défauts en vue de la détermination de la classification d'aspect conformément à l'ISO 2426-1. La classification des faces est basée sur les caractéristiques et les défauts admissibles dans chaque classe d'aspect telles que prescrites en 3.2.

#### 3.2 Caractéristiques et défauts admissibles

##### 3.2.1 Généralités

Affecter chaque face, individuellement, à une des classes d'aspect, E, I, II, III ou IV, définies par les caractéristiques admissibles selon Tableau 1 et par les défauts admissibles selon Tableau 2.

3.2.2 Caractéristiques inhérentes au bois

La classification selon les caractéristiques inhérentes au bois est donnée dans le Tableau 1.

Tableau 1

Catégories de caractéristiques		Classes d'aspect				
		E	I	II	III	IV
3.2.2.1	Très petits nœuds <sup>a</sup>	Pratiquement absents	Admis 3/m <sup>2</sup>	Admis		
3.2.2.2	Nœuds sains adhérents		Admis jusqu'à un diamètre individuel de: 15 mm pourvu que leur diamètre cumulé ne dépasse pas 30 mm/m <sup>2</sup> Ces nœuds peuvent avoir des fentes pourvu qu'elle soient très légères	35 mm légères	50 mm	Admis, mais voir Note
3.2.2.3	Nœuds non sains ou non adhérents et nœuds sautés		Admis jusqu'à un diamètre individuel de: 6 mm si mastiqués et jusqu'à un nombre de 2/m <sup>2</sup>	5 mm si non réparés, 10 mm si mastiqués et jusqu'à un nombre de 3/m <sup>2</sup>	40 mm	Admis, mais voir Note
3.2.2.4	Fentes Ouvertes		Admises si inférieures à: 1/10 de la longueur du panneau jusqu'à une largeur individuelle de: 3 mm et jusqu'à un nombre de: 3/m de la largeur du panneau	1/5 5 mm 3/m	1/3 20 mm 3/m	Admises, mais voir Note
	Fermées		Admises			
3.2.2.5	Anomalies dues aux insectes, tarets et parasites végétaux	Non admises	Non admises	Traces de parasites végétaux non admises Trous d'insectes et tarets admis jusqu'à un diamètre de 3 mm perpendiculairement à la face du panneau et jusqu'à un nombre de 10/m <sup>2</sup>		Admises, mais voir Note
3.2.2.6	Entre-écorce	Non admise	Admise jusqu'à une largeur de: 5 mm si correctement mastiquée	25 mm	Admise, mais voir Note	
3.2.2.7	Irrégularités de la structure du bois	Pratiquement absentes	Admises si très légères		Admises	
3.2.2.8	Coloration ne détruisant pas le bois		Admises si contraste léger		Admises	
3.2.2.9	Attaques de champignons détruisant le bois	Non admises				
3.2.2.10	Autres caractéristiques	Pratiquement absentes	Sont à considérer dans la catégorie qui s'en rapproche le plus			
NOTE Les caractéristiques inhérentes au bois sont admises pourvu qu'elles n'affaiblissent pas l'aptitude à l'emploi du panneau.						
<sup>a</sup> Très petits nœuds: nœuds sains adhérents d'un diamètre ne dépassant pas 3 mm.						

### 3.2.3 Défauts dus à la fabrication

La classification selon les défauts dus à la fabrication est donnée dans le Tableau 2.

**Tableau 2**

Catégories de défauts		Classes d'aspects					
		E	I	II	III	IV	
3.2.3.1	Jointes ouverts	Non admis	Non admis	Admis jusqu'à une largeur de:			
				3 mm	5 mm	25 mm	
				et jusqu'à un nombre de:			
				1/m	2/m	illimités	
				de largeur de panneau avec joints			
				mastiqués si plus de 1 mm de largeur	non mastiqués	non mastiqués	
3.2.3.2	Jointes montés			Non admis	Admis jusqu'à un nombre de 1/m <sup>2</sup> et jusqu'à une longueur de 100 mm	Admis jusqu'à un nombre de 2/m <sup>2</sup>	Admis, mais voir Note
3.2.3.3	Cloques			Non admises			
3.2.3.4	Creux, empreintes et bosses			Non admis	Admis si légers	Admis	
3.2.3.5	Rugosités			Non admises	Admis si légères	Admises	
3.2.3.6	Perces			Non admises		Admises jusqu'à	
				1 %	5 % mais voir Note		
				de la surface du panneau			
3.2.3.7	Transpercements de colle	Non admis	Admis	Admis, mais voir Note			
			Si légers et occasionnels	jusqu'à 5 % de la surface du panneau			
3.2.3.8	Inclusions étrangères	Non admises	Non admises	Inclusions ferreuses non admises			
3.2.3.9	Réparations	Pratiquement sans défauts	Admis si correctement réalisés et bien ajustés jusqu'à un nombre de:				
	1) Pastilles		3/m <sup>2</sup>	6/m <sup>2</sup>	illimités		
	2) Flipots						
	3) Masticage synthétique	Non admis	Non admis	Admis dans les limites présentes dans les catégories			
3.2.3.10	Défauts des bords du panneau dus au sciage ou au ponçage	Pratiquement sans défauts	2 mm	Admis jusqu'à 5 mm du bord			
3.2.3.11	Autres défauts	Sont à considérer dans la catégorie qui s'en rapproche le plus.					
NOTE Les défauts dus à la fabrication sont admis pourvu qu'ils n'affaiblissent pas l'aptitude à l'emploi du panneau.							

## Bibliographie

- [1] ISO 1096, *Contreplaqué — Classification*.
- [2] ISO 2074, *Contreplaqué — Vocabulaire*.
- [3] ISO 2426-3, *Contreplaqué — Classification selon l'aspect des faces — Partie 3: Bois résineux*.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2426-2:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/73d8e1a5-ba4b-4f7c-81da-f5f2a85c25a3/iso-2426-2-2000>



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2426-2:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/73dbe1a5-ba4b-4f7c-81da-f5f2a85c25a3/iso-2426-2-2000>